

# **PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

**DATE D'EFFET :  
17 DECEMBRE 2009**

## **TEXTE DE REFERENCE :**

- *Décret n° 2009-1584 du 17 décembre 2009 portant relèvement du salaire minimum de croissance (JO du 19/12/09)*
- *Arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (JO du 19/12/2009)*

Le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972 relatifs à la prime de service et rendement (**PSR**) susceptible d'être versées aux ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux territoriaux ont été abrogés et remplacés par les textes susvisés.

En conséquence et compte tenu de l'équivalence des grades entre les fonctionnaires de l'Etat et les fonctionnaires territoriaux pour le régime indemnitaire, le **TAUX ANNUEL DE BASE** par grade de la **PSR** est égal à :

GRADES	TAUX ANNUEL DE BASE	MONTANT INDIVIDUEL MAXIMUM
Ingénieur	1 659 €	3 318 €
Ingénieur Principal	2 817 €	5 634 €
Ingénieur en Chef Classe Normale	2 869 €	5 738 €
Ingénieur en Chef Classe Exceptionnelle	5 523 €	11 046 €
Technicien Supérieur	1 010 €	2 020 €
Technicien Supérieur Principal	1 330 €	2 660 €
Technicien Supérieur en Chef	1 400 €	2 800 €
Contrôleur	986 €	1 972 €
Contrôleur Principal	1 289 €	2 578 €
Contrôleur en Chef	1 349 €	2 698 €

Le **montant individuel** de la PSR ne peut excéder le **double du montant annuel de base**.

L'attribution individuelle s'effectue dans la limite d'un crédit global égal au taux de base multiplié par le nombre potentiel de bénéficiaires de chaque grade

Selon le décret susvisé du 15 décembre 2009, cette attribution individuelle est fixée en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus.

**Les collectivités territoriales devront mettre en conformité leur délibération afin de prendre en compte ce changement de fondement juridique en vigueur depuis le 17 décembre 2009.**